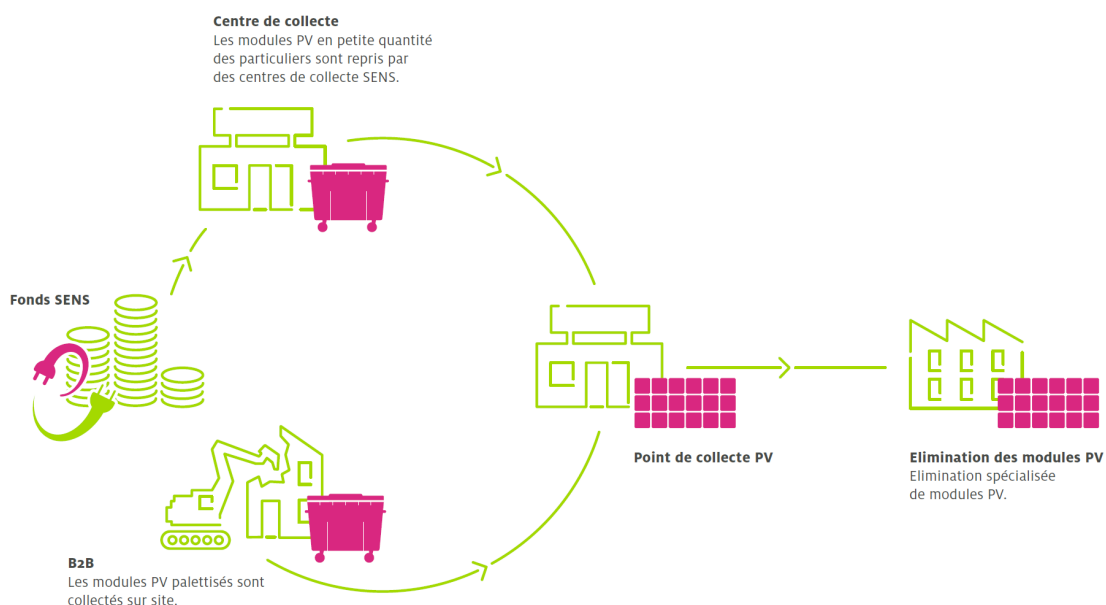


Communiqué de presse

Zurich, le 22 mars 2023

Recyclage des modules photovoltaïques: un solide réseau de partenaires

La Suisse dispose depuis plus de dix ans d'un système sophistiqué de reprise et d'élimination des modules photovoltaïques. Ce dernier repose sur une responsabilité partagée: en effet, dès l'achat d'une installation photovoltaïque, les propriétaires s'acquittent d'une contribution en prévision de sa future élimination. En contrepartie, fabricants et importateurs s'engagent à reprendre les équipements arrivés en fin de vie. Or, en tant que partenaire de SENS eRecycling et de Swissolar, ils sont exemptés de cette obligation du fait que SENS eRecycling s'occupe de l'élimination des modules photovoltaïques dès qu'ils ont atteint le terme de leur durée de vie. Une solution gagnante sur toute la ligne: pour les fabricants, les importateurs et les propriétaires, mais aussi pour l'environnement. Les chiffres sont éloquent: le taux de retour des modules photovoltaïques en Suisse est proche de 100%.



Graphique 1: processus de reprise des installations photovoltaïques pratiqué par SENS eRecycling en Suisse

Un grand nombre de propriétaires envisagent actuellement d'aménager des installations photovoltaïques (PV) sur leur toit en vue de produire de l'électricité. Certains ont peut-être déjà reçu une ou plusieurs offres comparatives qui n'attendent plus qu'à être signées. En plus des coûts d'équipements et de pose de l'installation photovoltaïque, les fournisseurs appartenant au réseau SENS eRecycling y font également

figurer, sur une ligne de facture séparée, **la taxe anticipée de recyclage (TAR)**. En effet, comme pour d'autres appareils électroniques, par exemple les lave-linge, les sèche-cheveux ou les aspirateurs, les clients doivent, dès l'acquisition d'une installation PV, payer une taxe en prévision de sa future élimination. En contrepartie, les fabricants et les importateurs s'engagent à reprendre les installations arrivées en fin de vie.

Responsabilité partagée entre les partenaires

En Suisse, cette taxe anticipée de recyclage, qui concerne l'ensemble des équipements et modules PV vendus, vient abonder un fonds géré par SENS eRecycling, une entreprise relevant de l'économie privée. En cas d'endommagement d'une installation PV ou lorsque celle-ci arrive en fin de vie, SENS eRecycling se charge de l'élimination dans les règles de l'art des équipements concernés et en supporte les coûts en puisant dans ce fonds. Tandis que les propriétaires peuvent rapporter eux-mêmes gratuitement des équipements en petites quantités au centre de collecte de SENS eRecycling le plus proche, SENS eRecycling enlève des quantités plus importantes de modules PV en fin de vie, directement sur site chez ses partenaires, avant de les acheminer vers une entreprise de recyclage spécialisée. Grâce à ce système de reprise, mis en place en 2013 par SENS eRecycling et Swissolar, le taux de collecte des modules PV en Suisse se rapproche de 100%.

Un fonds pour l'avenir

Le montant de la taxe anticipée de recyclage (TAR) applicable aux installations PV est calculé sur la base du poids total de l'installation. Celui-ci inclut les modules PV, de même que les boîtes de raccordement, les câbles ou encore les onduleurs qui convertissent en courant alternatif le courant continu généré par les modules PV. Le prix à la tonne s'établit actuellement à CHF 40.-, soit CHF 0.04 par kilogramme. Toutefois, le coût cumulé de la reprise, du transport et du recyclage des équipements supporté par SENS eRecycling s'établit à l'heure actuelle à près de CHF 440.- par tonne. Le financement du système n'est rentable que parce que le volume actuel des installations photovoltaïques en place continue de dépasser largement celui des équipements en fin de vie, permettant ainsi au fonds de grossir d'année en année. Ainsi, selon Swissolar, des installations ont été mises en service en 2021 pour une puissance totale supplémentaire d'environ 654 mégawatts, alors que dans le même temps, SENS eRecycling n'a repris que 1 127 tonnes d'équipements pour une puissance de 11 mégawatts environ. En 2035, en revanche, ce seront déjà pas moins de 70 000 tonnes de modules photovoltaïques qui auront atteint le terme de leur durée de vie et dont le recyclage sera à la charge de SENS eRecycling.

Un solide réseau d'acteurs du recyclage

En Suisse, les quantités de modules PV à recycler sont encore trop faibles pour inciter les entreprises suisses d'élimination des déchets à s'intéresser de près au recyclage des installations PV. C'est pourquoi, sur mandat de KWB Plan Real GmbH, avec qui SENS eRecycling collabore dans le cadre du recyclage des modules PV, ces derniers sont recyclés dans une entreprise proche de la frontière suisse. L'entreprise allemande vérifie la présence éventuelle de polluants dans les modules avant d'en séparer les divers composants. Le verre est ainsi broyé avec le silicium et transformé pour la fabrication de laine de verre, tandis que les métaux comme le fer, l'aluminium ou le cuivre sont intégralement retraités avant de rejoindre les fonderies. Le film plastique qui assure la cohésion des modules PV est, soit incinéré dans une usine d'incinération des ordures ménagères pour y être transformé en chaleur ou en électricité selon le type d'installation, soit utilisé pour la production de chaleur aux fins de fabrication du ciment. Aujourd'hui, près de 75% des matières premières utilisées dans les modules PV retournent ainsi dans le circuit de recyclage.

Vous trouverez de plus amples informations dans les deux Factsheets suivantes:

[Faktenblatt 1 Recycling-PV-Module Finanzierung_fr.pdf \(swissolar.ch\)](#)

[Faktenblatt 2 Recycling-PV-Module Recyclingsystem_fr.pdf \(swissolar.ch\)](#)

Contact

Pour de plus amples informations, des demandes d'interview ou des renseignements, veuillez vous adresser à

Nando Erne, SENS eRecycling, Obstgartenstrasse 28, 8006 Zurich

T: +41 43 255 20 05, nando.erne@sens.ch, www.eRecycling.ch

SENS eRecycling

En tant qu'experte de la valorisation durable des appareils électriques et électroniques usagés dans et autour de la maison, des luminaires, des sources lumineuses, des systèmes photovoltaïques ainsi que des batteries utilisées dans les véhicules et dans l'industrie, la Fondation SENS contribue de manière décisive à la définition de nouvelles normes d'avenir en matière d'eRecycling. En préservant les ressources, elle contribue de manière importante à la protection de l'environnement. La taxe anticipée de recyclage (TAR) conforme au marché finance les prestations réalisées dans le cadre du système de reprise SENS.

SENS eRecycling est membre de Swiss Recycling et du WEEE Forum, le centre de compétence mondial pour les déchets électroniques. En 2020, SENS eRecycling a célébré ses 30 ans.